

DEC171431DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégué régional par intérim de la délégation Ile-de-France Sud

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC171402DR04 du 21 avril 2017 nommant Mme Françoise BARRIÈRE aux fonctions de secrétaire générale ;

Vu la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC160631DR04 du 10 mars 2016 nommant M. Denis BOLÉ aux fonctions de responsable du service technique et logistique ;

DÉCIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières du secrétariat général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Carole GALES, responsable du pôle aide au pilotage et suivi des ressources du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT.

Article 6 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT